



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2003

Préavis N° 46/04

Responsable : La Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93 b de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, modifié le 27 mai 1975 et de l'article 95 du Règlement du Conseil communal du 23 novembre 1983, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2003. Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No 47/04.

RAPPORT DE GESTION (1ère partie)

TABLE DES MATIERES		Page
1.	RESUME	4
2.	ADMINISTRATION GENERALE	4
2.1.	Municipalité	4
2.2.	Personnel communal	6
2.3.	Secrétariat communal	7
2.4.	Office communal du travail	7
2.5.	Service de la bourse communale	8
2.6.	Informatique	8
2.7.	Archives	9
2.8.	Compétences municipales accordées par délégation	10
2.9.	Procédures de naturalisation ou d'acquisition de la bourgeoisie de Prangins	10
3.	FINANCES	11
4.	DOMAINES ET BATIMENTS	11
4.1.	Terrains	11
4.2.	Forêts	12
4.3.	Protection des arbres	12
4.4.	Bâtiments	12
4.5.	Port des Abériaux	15
5.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	16
5.1.	Police des constructions	16
5.2.	Plan directeur communal	16
5.3.	Association ARN	16
5.4.	PoleNyon	16
6.	TRAVAUX	17
6.1.	Réseau routier	17
6.2.	Espaces verts	17
6.3.	Station d'épuration (STEP)	17
6.4.	Traitement des déchets	18
6.5.	Eclairage public	19
6.6.	Rivière "La Promenthouse" (Préavis No 57.01)	19
6.7.	PGEE - Plan Général d'Evacuation des Eaux (préavis No 40.01)	19
7.	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	19
7.1.	Organisation	19
7.2.	Corps enseignant	20
7.3.	Equipe de direction	20
7.4.	Activités et innovations	21
7.5.	Conclusion	22
7.6.	Commission scolaire	22
7.7.	Conseil exécutif	23
7.8.	Cultes	23

8.	POLICE	23
8.1.	Surveillance mutuelle des habitations (Smhab)	23
8.2.	Patrouilleuses scolaires	23
8.3.	Pédibus	24
8.4.	Police 2000	24
8.5.	Contrôle de l'habitant	24
8.6.	Evolution de la population suisse et étrangère de 1993 à 2003	25
9.	DEFENSE CONTRE INCENDIE	27
10.	ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC)	27
11.	TRANSPORTS PUBLICS	27
12.	SOCIETES ET ORGANES AUXQUELS PARTICIPE LA COMMUNE	28
13.	SOCIETES LOCALES	28
14.	ENFANCE, JEUNESSE	29
14.1.	Accueil des enfants	29
14.2.	Classes-croûtes	30
14.3.	La Farandoline	30
14.4.	Service d'accueil familial de jour (Mamans de jour)	30
15.	CULTURE - TOURISME	30
15.1.	Culture	30
15.2.	Tourisme	31
16.	RELATIONS AVEC LA POPULATION	31
16.1.	3 ^{ème} âge - Fête du bicentenaire	31
16.2.	Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens	31
17.	COMMERCES	31
18.	CONCLUSION	32

1. RESUME

Les multiples tâches de la Municipalité sont en constante progression en raison, notamment, de l'évolution permanente de la Commune et de nos participations aux divers comités, commissions et travaux aux niveaux intercommunal et régional, dont les activités sont étroitement liées à la gestion communale.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Municipalité

Organisation

La répartition des dicastères a été légèrement modifiée pour une meilleure harmonisation des services.

La fonction de vice-syndic a été assumée par M. Michel JEANNERET.

Séances ordinaires de la Municipalité

La Municipalité a tenu, durant l'année, 44 séances ordinaires. La teneur des discussions et des décisions a été dûment "protocollée" dans les procès-verbaux relatifs à chaque séance. La Municipalité a pris, en 2003, 1'106 décisions de nature très diverse.

Séances "extraordinaires" de la Municipalité

La Municipalité s'est rencontrée, en dehors des séances hebdomadaires, pour débattre de problèmes généraux, ceci sans faire l'objet de décisions formelles, ni de procès-verbaux.

Activités en dehors des séances de la Municipalité

Les membres de la Municipalité consacrent une part très importante de leur temps à la conduite des affaires de leur dicastère, soit en collaboration avec le chef de service et ses collaborateurs, soit à titre individuel, ceci pour :

- Préparer,
- Etudier,
- Etablir,
- Compléter,
- Suivre,
- Etc., etc.

les dossiers destinés à être présentés aux séances de Municipalité, au Conseil communal.

A ces travaux, mentionnés ci-dessus, il faut ajouter la participation à de nombreuses séances nécessaires à la préparation, puis à la réalisation d'un projet avec :

- Les commissions ad hoc,
- Les commissions permanents,
- Les Autorités des Communes voisines,
- Les Autorités ou les Services cantonaux,
- Des promoteurs,

- Des architectes,
- Des urbanistes,
- Des ingénieurs,
- Des citoyennes et citoyens,
- Des entreprises,
- Des juristes,
- Etc., etc.

Liste des préavis présentés et traités au Conseil communal

<u>Préavis</u> <u>N°</u>	<u>Montant</u> <u>en Fr.</u>	<u>Titre</u>	<u>Décision</u>
29/03	--	Règlement communal concernant la prise en charge des frais de transport et de repas des élèves de la scolarité obligatoire	Accepté avec un amendement (numérotation des articles depuis le chiffre 13 qui manquait)
30/03	406'100.-	Demande d'un crédit en vue de la création d'une boulangerie dans le bâtiment communal	Refusé
31/03	--	Rapport de gestion de l'exercice 2002	Accepté
32/03	--	Rapport sur les comptes de l'exercice 2002	Accepté
33/03	--	Modification du Règlement communal sur la collecte et le traitement puis l'élimination des déchets	Accepté
34/03	500'000.-	Demande d'un crédit pour la réfection des amarrages du port des Abériaux	Accepté
35/03	--	Règlement communal sur l'évacuation des eaux	Accepté
36/03	--	Modification du Règlement SDIS	Accepté
37/03	220'000.-	Achat d'un véhicule "AEBI TP98K" pour le Service de la voirie	Accepté
38/03	--	Demande d'adhésion à la convention intercommunale permettant à la Commune de Nyon de construire un centre funéraire régional et de participation aux frais d'exploitation de celui-ci	Accepté

39/03	552'000.-	Demande de crédit en vue de l'agrandissement et de la restructuration d'un bâtiment avec vestiaires sportifs et buvette au lieu-dit "Les Abériaux"	Accepté
40/03	.-	Demande d'un crédit d'étude en vue de la transformation du bâtiment du four communal, sis sur la place du village de Prangins	Annulé
41/03	.-	Budget communal 2004	Accepté
42/03	.-	Arrêté d'imposition pour 2004	Accepté

2.2. Personnel communal

Arrivées

- 01.02.2003 Mme Valentine DE RAEMY, secrétaire à la Direction des écoles de Prangins.
Temps de travail: 70 %.
- Mme Valentine DE RAEMY a remplacé Mme Anne FISCHER qui avait souhaité cesser cette activité.
- 01.03.2003 M. Gary WHIPPS-LINIGER, collaborateur polyvalent au Service de la voirie et des espaces verts.
- 01.04.2003 M. Jean-Maurice LANDRY, employé au Service de la conciergerie, en remplacement de M. Stéphane PIEMONTESE. Marié et père de 2 enfants, il est titulaire d'un CFC de monteur-électricien.
- 01.05.2003 M. José POZO, employé à temps partiel pour la conciergerie, en remplacement de Mme Mathilde VODOZ, et surveillant de la déchetterie du "Bois des Ages".
- 01.07.2003 M. Luc MESCHIA, concierge, en remplacement de M. Angelo CICCONE, qui a pris sa retraite. Père d'un enfant, il est titulaire d'un CFC en installations sanitaires et chauffage.

Départs

- 28.02.2003 M. et Mme Daniel et Mathilde VODOZ, employés au Service de la conciergerie et du Temple.
- La Municipalité a pris congé de M. et Mme Daniel et Mathilde VODOZ. Le couple est entré au service de la Commune en 1995. Mme Mathilde VODOZ s'est occupée de la conciergerie du temple, de la grande salle, du "Vieux-Pressoir" et des W.-C. publics. M. Daniel VODOZ a également occupé le poste de sacristain du temple de Prangins jusqu'à fin août 2003, poste qui a été repris par son épouse dès cette date.
- 31.07.2003 M. Angelo CICCONE, employé au Service de la conciergerie depuis le 1^{er} juin 1974.

La Municipalité a pris congé de M. Angelo CICCONE dans les formes. A l'époque de son arrivée, les classes étaient logées dans l'ancien bâtiment scolaire et le pavillon "provisoire" des Fossés. A part son travail de concierge, M. Angelo CICCONE s'est engagé pour la communauté. Il a tenu, en son temps, la buvette du FC PRANGINS-SPORT. L'USL a également pu compter sur sa disponibilité. Nous lui souhaitons une agréable retraite en Provence.

31.08.2003 Mlle Mevlane RRAHMANI, qui a terminé son apprentissage d'employée de commerce à l'administration communale, nous a quittés pour vivre d'autres expériences professionnelles. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour son avenir.

Evénement

01.08.2003 Mme Nelly PICHON a été honorée pour ses 20 ans de service à l'administration communale en qualité de secrétaire adjointe.

Formation

- Suite à une formation de cadre (conduite en 2002 par la Société Adéquation - M. Philippe FRELECHOUX), les personnes nommées ci-dessous ont suivi un cours de répétition, c'est-à-dire analyse, expériences, suivi et appréciation des effets concernant la matière enseignées.
- M. Marino GIOVANNINI a eu de nombreuses séances de travail personnalisées dans le cadre du programme de coaching par M. Philippe FRELECHOUX.
- Les membres de la Municipalité et les chefs de services ont été aussi formés pour la méthode d'appréciation du personnel mise en route dès fin 2003.

2.3. Secrétariat communal

Les tâches de notre Administration communale ne varient pas considérablement d'une année à l'autre. Notre Secrétariat communal tient à respecter les délais en exécutant les tâches qui lui sont confiées dans les meilleures conditions. La possibilité de former une apprentie est également un plus pour notre administration, mais requiert de la disponibilité de la part de nos collaborateurs pour que celle-ci puisse affronter avec sérénité les cours professionnels, ce qui lui a permis d'obtenir son certificat fédéral de capacité d'employée de commerce.

2.4. Office communal du travail

L'Office communal du travail de Prangins a encore pour mission de renseigner et d'orienter les personnes ayant recours à l'Office

régional de placement (ORP) sur la façon d'entreprendre les démarches à effectuer et établit leur "feuille de route".

Quant aux contrôles des employeurs, en ce qui concerne le respect des lois et règlements en la matière, ils s'effectuent principalement sur la base de plaintes reçues à ce sujet et sur demande de l'Office cantonal du travail. Au cours de cette année, aucune intervention dans ce sens n'a été effectuée.

2.5. Service de la bourse communale

Les tâches de la bourse communale ne varient pas considérablement d'une année à l'autre. La répartition des tâches qui avait été faite entre M. David SAUGY et Mme Brigitte GOETSCHMANN-MORAND reste toujours d'actualité.

Nous avons toujours le souci d'évoluer, de gérer et de contrôler au mieux les finances communales. C'est pour cette raison que divers instruments de travail internes sont régulièrement étudiés et mis en place, par exemple :

- Comptabilité des créanciers
- Système de gestion du compte de fonctionnement et investissements PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux).

2.6. Informatique

Du rapport élaboré par Mme Brigitte GOETSCHMANN, boursière adjointe, et M. Frédy MÜHLETHALER, il ressort ce qui suit :

L'année 2003 aura été une année relativement calme en nouveautés par rapport aux années précédentes. Suite à l'installation du système de scanning, ce matériel est entré dans sa phase productive et remplit parfaitement sa fonction. L'archivage, ainsi que la recherche de documents sont plus faciles et plus rapides. Il répond parfaitement au cahier des charges demandé lors de son acquisition, ainsi qu'aux désirs des utilisateurs. L'ensemble fonctionne à satisfaction de tous les utilisateurs.

L'automatisation des paiements était un élément manquant dans l'application de l'AS/400. Une étude et une offre ont été fournies par INFOLOG, partenaire informatique de la Commune. Après étude et analyse, ce programme, relativement complexe et coûteux, ne sera pas pris en compte. Nous avons étudié la possibilité de trouver un programme pour PC. La solution fût trouvée avec le logiciel de comptabilité "WINWARE", application qui permet de gérer la gestion des paiements et surtout d'un coût plus modeste. Mis en service cet été, il répond parfaitement à l'attente des utilisateurs (comptable et boursier).

La connexion avec l'établissement scolaire de Nyon a été effective dans le courant de juin et permet une interrogation des comptes depuis le poste de Prangins.

L'installation du logiciel pour le vote communal des étrangers a été fait courant septembre.

Pour faire suite aux demandes du Canton concernant le dépouillement des élections et des votes pour la transmission des résultats, le PC du bureau communal a été équipé pour une connexion Internet à travers le réseau de la Commune. Un mot de passe protège l'utilisation de ce PC. Seules trois personnes possèdent le mot de passe (Mme J. MARIN, MM. G. MOSSET et F. MÜHLETHALER).

Notre site Internet est visité régulièrement puisque nous avons, depuis le début d'année, environ 4'500 interrogations. Plusieurs demandes ont été effectuées à travers les adresses e-mail. Suite à l'annonce faite au Conseil de la mise en service du site, aucune remarque négative ne nous est parvenue. La mise à jour des pages, pour les modifications importantes, sont effectuées par INFOLOG, ceci sans facturation. Les mises à jour ponctuelles sont faites par Mme B. GOETSCHMANN ou M. F. MÜHLETHALER.

Concernant le matériel, pas de changement particulier cette année. Deux écrans plats ont été installés (pour gain de place) au bureau de la police, ainsi qu'au contrôle des habitants. De plus, un poste de travail a été installé dans le bureau du Syndic.

Pour l'année 2004, rien d'important n'est à planifier. Il est néanmoins suggéré de prévoir une imprimante pour le bureau des mamans de jour partagé avec l'archiviste. Le PC de la secrétaire communale devrait aussi être contrôlé et mis à niveau par INFOLOG.

Notre partenaire informatique INFOLOG a rempli, à satisfaction de tous, son mandat. La collaboration avec le personnel est aussi excellente.

2.7. Archives

Le rapport de notre archiviste communal, M. Jean-Pierre HUMM, précise ce qui suit :

Dans sa première année d'activité, le nouvel archiviste s'est mis au courant des diverses tâches liées à sa fonction. Il s'agit principalement de la connaissance du contenu des archives, du rangement correct des documents, afin de pouvoir retrouver rapidement ceux qui sont demandés par les Autorités, l'administration communale ou par divers particuliers.

Les documents entrant sont de natures diverses :

- Documents administratifs sans intérêt historique (par ex. factures, rappels, correspondance actuelle).
- C'est de loin le volume le plus important. Ces papiers seront conservés 10 ans, puis éliminés, avec l'accord de la Municipalité.
- Documents administratifs avec intérêt historique (par ex. procès-verbaux divers, mises à l'enquête, plans, comptabilité générale). Sont conservés par nature et ordre chronologique.
- Documents divers, souvent remis par des particuliers (par ex. lettres anciennes, photographies). Sont conservés par nature.

Les demandes de documents adressées aux Archives concernent principalement le passé récent (1960-2000). Il s'agit surtout d'anciennes mises à l'enquête, lors de revente de bâtiments, ou pour retrouver les plans lors de futures transformations. A plusieurs reprises, des particuliers recherchent des listes de classes pour organiser des réunions d'anciens élèves. Les sociétés locales consultent parfois d'anciens procès-verbaux.

Pour un passé plus éloigné (19^{ème} siècle), des vieux documents et photographies ont été prêtés pour la parution de l'ouvrage sur Prangins (Pascal HOFFER, 2003). Deux particuliers ont également demandé et trouvé des renseignements sur la vie de leur famille dans notre village.

Par intérêt historique, l'archiviste s'est beaucoup penché sur les procès-verbaux des séances de la Municipalité des 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Il a commencé à en extraire les éléments intéressants dans une base de données. Certains chapitres (construction du four communal, Signal de Promenthoux, ...) ont fait l'objet d'un résumé dactylographié.

Au niveau informatique, l'ensemble des fiches décrivant toutes les mises à l'enquête depuis le début du 20^{ème} siècle à nos jours ont été entrées dans une base de données (2'200 lignes). Ces documents peuvent ainsi être facilement retrouvés par nature, par date, par propriétaire, par numéro, etc.

La collection des photos du village a été jugée relativement pauvre. Pour l'étoffer, toutes les anciennes cartes postales sur Prangins réunies par un particulier (M. André MEYLAN) ont été scannées et mises sur CD-ROM. Elles concernent souvent les mêmes thèmes (Château, Eglise, ...), certaines sont néanmoins intéressantes.

Au niveau formation, l'archiviste a participé à toutes les réunions, conférences et cours organisés par l'Association vaudoise des archivistes. Il a eu de nombreux contacts avec ses homologues de la région et a prêté son concours à l'organisation de l'exposition des Archives de Bassins (septembre 2003).

2.8. Compétences municipales accordées par délégation

Affaire WIEZIK, ingénieur

Le Tribunal fédéral a donné gain de cause à la Municipalité de Prangins après près de 20 ans de procédure. Les dépens qui nous ont été accordés couvrent nos frais d'avocat.

Ce dossier est donc définitivement classé.

2.9. Procédures de naturalisation ou d'acquisition de la bourgeoisie de Prangins

Durant l'année 2003, 1 demande de naturalisation suisse avec bourgeoisie de Prangins a été présentée à la Municipalité. Les pays d'origine des requérants (père et fils) sont les Philippines et la Grande-Bretagne.

Cas traités par la Municipalité

- M. James MANANSALA et son fils Jonathan, Philippines et Grande-Bretagne.

Cas traités par la Municipalité et la Commission communale des naturalisations.

- M. Cyrus BEHROUZ, Grande-Bretagne (Report d'une année).
- M. et Mme Sestillio et Elda BINDELLI-Ciofi, Italie.
- M. Antonio CIMONE et sa fille Véronique, Italie.
- M. et Mme Anders et Dorothea GOEDKOOP-HEISE et leur fils Johan, Pays-Bas et Allemagne.
- M. et Mme Michael et Sonia GUNTON et leur fille Catherine, Grande-Bretagne.
- M. Stuart KIBBE, Canada et USA.
- M. et Mme Kay et Susanne PFLUGER-Heinicke et leurs enfants Philip, Talya et Kay, Canada et Allemagne.
- M. et Mme Hien Long et Guiyu PHAM et leurs enfants Gia An et Frank Dat Tai, Vietnam et Chine.
- Mlle Mevlane RRAHMANI, Kosowo (Ex-Yougoslavie).
- Mme Magbule SINANI-Rrahmani et ses enfants Florian et Zgjimi, Kosowo (albanais).

Cas traités par le Conseil communal

- Aucun.

3. FINANCES

Ce chapitre est entièrement traité dans le cadre du préavis N°47/04 concernant le bouclement des comptes de l'exercice 2003.

4. DOMAINES ET BATIMENTS

4.1. Terrains

Achat de parcelles

Il n'y a pas eu d'achat de parcelle en 2003.

Echange de terrains: Parcelle Favre

La Municipalité a finalisé l'échange de terrain avec Mme Christiane FAVRE. Comme mentionné en page 11 du rapport de gestion 2002, la Commune échange une partie de la parcelle 173, sise à la rue de la Gare, contre la parcelle de Mme Christiane FAVRE, au chemin de la Chaux.

Baux à ferme

La parcelle N°169 , sise au lieu dit "En Messerin", a été affermée à M. Reynald PASCHE.

Cette parcelle fait également l'objet d'une convention d'exploitation d'une gravière avec l'Entreprise RONCHI, à Gland, ceci sous réserve d'acceptation par les Services cantonaux.

4.2. Forêts

L'entretien de la forêt du "Bois des Ages" (parcelle No 574) s'est poursuivi normalement. Il a été procédé à des coupes d'entretien pour un volume de 20 m3 de bois de feu.

La Commune a obtenu les labels Q+, FSC et PEFC pour l'exploitation de ses forêts. Ces labels visent à promouvoir une exploitation des forêts respectant les critères de ressource renouvelable. Ils englobent également le matériel d'exploitation, l'utilisation d'essence non toxique, d'huile hydraulique biodégradable, etc.

La Commune a fait poser des panneaux promotionnels signalant au grand public les forêts certifiées pour leur bonne gestion.

Parcelle 74

Cette parcelle est en fait un cheminement menant au lac depuis la route de Promenthoux. Située en zone de forêt, cette parcelle a fait l'objet de grands travaux en 2003. Suite aux coupes d'entretien et au nettoyage, la bande forestière a été reboisée.

4.3. Protection des arbres

Durant l'année écoulée 22 demandes d'abattage, relatives à 84 arbres, ont été soumises à la Municipalité. La demande concernant l'abattage d'une partie des arbres à la rue de la Gare 17 a fait l'objet d'oppositions. Diverses expertises ont été conduites; l'expertise concernant la valeur de compensation est en cours. La Municipalité ayant décidé de lever les oppositions, un recours a été déposé par les opposants auprès du Tribunal administratif. (Les oppositions ne concernent pas seulement l'abattage des arbres, mais également d'autres points du règlement des constructionsl.)

4.4. Bâtiments

Les actes de vandalisme sur les bâtiments et les équipements des parcs et jardins sont restés stables en 2003. Les alentours du collège de la Combe ont été la cible privilégiée des casseurs.

Au collège de la Combe et au complexe communal Les Morettes, ce sont les vitres et stores qui ont été endommagés. A Promenthoux, c'est la plate-forme élévatrice, conçue pour les handicapés, qui a subi des déprédations.

Nous déplorons des dégâts dus à des vols avec effraction au bâtiment de "La Place", ainsi qu'aux Buvettes des Abériaux et de Promenthoux.

Des plaintes contre inconnus sont systématiquement déposées.

Bâtiments locatifs

Outre l'entretien courant des bâtiments, les points suivants peuvent être énumérés :

- Immeubles "La passade", "Vieille forge", "Ancienne poste"

Lors de son séminaire de travail, la Municipalité s'est penchée sur les variantes possibles de réhabilitation de ces 3 bâtiments. Nous avons opté pour la solution de confier ce mandat à l'extérieur, sous la forme d'un droit de superficie. Des offres ont été faites à plusieurs coopératives. Quatre coopératives se sont déclarées intéressées. L'une d'elle s'est, plus tard, désistée pour des raisons financières. Nous attendons leurs conclusions, ainsi que le financement proposé pour ce projet. Elles sont libres d'opter pour une rénovation lourde ou une démolition-reconstruction.

- Ancienne administration

L'appartement ayant été occupé par M. Angelo CICCONE a été transformé et rénové. Il abrite l'extension des Classes-croûtes. Le montant des travaux est de Fr. 15'602.00.

- Auberge communale

La peinture des volets a été refaite. Le changement des fenêtres de la salle à manger est prévu en 2004. Toutefois le Service des monuments historiques n'accepte pas des fenêtres en matière synthétique. Le surcoût nécessite un préavis municipal.

- Buvette des Abériaux

Pour respecter les normes en matière d'épuration des eaux, un séparateur de graisse a été installé pour un montant de Fr. 20'250.00.

Par le préavis 39/03, la création de vestiaires supplémentaires pour le FC Prangins et d'une cuisine a été acceptée pour un montant devisé à Fr. 552'000.00.

Les utilisateurs ont vidé les locaux et les travaux ont commencé à mi-décembre 2003.

- Fournil communal (bâtiment partiellement classé)

Le fournil a fêté ses 200 ans l'été 2003.

Initialement, l'intention de la Municipalité était de créer un point de vente, y compris la reconstruction du four à bois. L'étude de réfection a été acceptée par le préavis No 53/01. La demande du crédit d'investissement par le préavis No°12/02

a été refusée. La Municipalité a étudié différentes variantes de réfection. Le choix s'est porté sur un projet semblable au projet refusé, modifié par l'utilisation de matériaux moins nobles et actualisé avec les dernières soumissions. Finalement, nous avons renoncé à transformer le fournil en faveur de la création d'un point de vente dans le bâtiment de la Place. Cette demande de crédit a été refusée.

Après étude des remarques des commissions, la Municipalité a confié l'étude de réhabilitation du fournil à M. Pierre-Alain COUVREU, architecte à Vich. Pour de multiples raisons, nous avons renoncé au four à bois.

Le bail de M. Christian FAYET ayant été résilié, le but urgent est d'assurer la pérennité des commerces locaux dans notre village. Nous espérons vous soumettre la demande de crédit d'investissement à la première séance de l'année 2004.

- Buvette et vestiaires de Promenthoux

La Société de Développement a pris à sa charge le store abritant la terrasse.

L'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction adaptée aux Handicapés) offre la transformation du W.-C. handicapé en l'équipant d'une douche, d'un lit, ainsi que d'une plate-forme hydraulique d'accès au lac. La Commune a participé en offrant le chemin d'accès et l'alimentation électrique.

- Petit matériel

Une trentaine de bancs et tables de cantine ont été achetés. La Commune sera ainsi autonome à l'avenir, lors de manifestations importantes telles que la Fête au village.

Après avoir envisagé l'achat de tables rondes pour le complexe communal "Les Morettes", nous y avons renoncé par manque de place de stockage.

Bâtiment mixtes

- Administration communale, bâtiment de "La Place"

Le compresseur de la vitrine de congélation de l'épicerie est tombé en panne, entraînant la perte des marchandises stockées. Les trois entreprises contactées pour l'établissement d'un devis sont arrivées à la même conclusion : à savoir le remplacement par une nouvelle unité, avec groupe de froid séparé. La Municipalité a suivi cette recommandation et passé commande dans le cadre de ses compétences, pour événement imprévu.

- Complexe communal "Les Morettes"

Suite à des pertes de matériel et des dégâts à la sonorisation, la Municipalité a fait l'acquisition d'une sonorisation moins coûteuse. Celle-ci est louée en plus du tarif de location.

Bâtiments scolaires

Les travaux suivants ont été effectués :

- Collège "La Combe - Les Places"

Les infiltrations d'eau à la jonction du bâtiment principal et de la salle de gymnastique ont été réparées.

Immeuble subventionné de "Très-le-Châtel"

Le fonds de réserve de l'immeuble "Très-le-Châtel" se monte à Fr. 99'144.26, au 31 décembre 2003.

Mentionnons la réfection partielle d'un appartement.

4.5. Port des Abériaux

- Administration du port

Quelques cartes d'accès au port ont été bloquées, pour infractions aux règles d'utilisation de celles-ci.

- Entretien général

Pour tenter d'améliorer la discipline du public fréquentant le site des Abériaux, un container de 600 litres, ainsi que 3 poubelles de 120 litres ont été disposées sur ce site.

- Réfection des amarrages du port des Abériaux

La réfection a été acceptée avec le préavis 34/03. Les amarrages par chaînes et bouées ont été remplacés par la pose de bras d'amarrage et d'estacades amarrées par des pieux. La réfection est terminée.

Pour permettre d'accueillir des bateaux de la grandeur des barques du Léman, deux pieux supplémentaires ont été posés. Le coût sera imputé sur le compte d'exploitation du port.

- Faucardeuse

Le modèle acquis en 2002 a été échangé contre un autre modèle neuf, homologué en Suisse.

- Station de vidange des eaux usées

La vidange du réservoir-tampon des W.-C. chimiques a été automatisée.

- Grue

La grue a subi un gros dommage, suite à une utilisation incorrecte de celle-ci par un navigateur.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

5.1. Police des constructions

En 2003, 38 dossiers ont été soumis au Service Technique Intercommunal pour une valeur légèrement supérieure à 10 millions de francs (10'525'000.00).

L'étude concernant l'élargissement du pont de la Redoute est toujours en suspens à la Commune de Nyon. Des travaux ne pourraient toutefois pas être entrepris avant la fin des travaux de constructions aux Mélèzes.

5.2. Plan directeur communal

La première version de l'inventaire de l'actuelle base de l'établissement du plan directeur communal est terminée. En principe, durant le premier trimestre 2004, la Municipalité devrait définir ses options pour l'avenir. Cette phase terminée la commission consultative sera invitée pour la suite des activités.

Il faut toutefois relever que le plan directeur communal doit s'inscrire dans le plan directeur du district de Nyon et dans les objectifs du plan directeur cantonal. De nombreuses difficultés subsistent dans l'établissement du plan directeur du district. La Municipalité va définir un plan de travail et informera le Conseil communal de la suite qu'Elle entend donner à ce travail.

Quelques plans partiels d'affectation sont en étude; le Conseil communal sera renseigné dès que la Municipalité aura pris une décision.

5.3. Association pour l'Aménagement de la Région Yvernoise ARN

Cette organisation a été remplacée par le Conseil régional qui compte 25 communes sur 32. Nyon ne fait pas partie du Conseil régional. La Municipalité de Prangins est maintenant représentée comme suit au sein du Conseil régional :

M. Hans-Rudolf KAPPELER, syndic, membre du Comité de Direction,
Mme Elisabeth KNEUBUEHLER, municipale, déléguée,
Mme Eliane JACCARD, municipale, déléguée suppléante.

5.4. PoleNyon

Les difficultés de PoleNyon, relevées dans le rapport de gestion de l'an dernier, n'ont pas été éliminées.

Le Copil (Comité de pilotage), présidé par M. Le Conseiller d'Etat Ph. BIELER s'est réuni à 3 reprises. A la fin des travaux du Copil, un nouveau groupe de travail a été formé avec, comme objectif, de redéfinir les buts de la région.

Ce groupe de travail est constitué de membres du Conseil régional (représentant également les communes ne faisant pas partie de ce Conseil) - de la Ville de Nyon - et de divers services de l'Etat de Vaud.

Les travaux sont en cours.

6. TRAVAUX

6.1. Réseau routier

Travaux de réfection

Une entreprise spécialisée a effectué des travaux de "reflâchage, traitement de fissures et gravillonnage" pour remettre en état les routes suivantes :

- Route de la Bertoule.
- Route du Curson, 1^{ère} étape.

Gros travaux

- Création d'un îlot sur la route de l'Etraz (hauteur ferme GAUDIN).

6.2 Espaces verts

- Finition des aménagements au cimetière.
- Plantation d'un îlot sur la route du Clos.
- Création d'une terrasse et plantation d'une haie aux Abériaux.
- Aménagement de la place de jeux aux Abériaux.
- Mise en service d'une piste pour planches à roulettes.

6.3. Station d'épuration (STEP)

Eaux claires permanentes

Le bilan du débit d'entrée est identique aux années passées avec 50 % d'eaux parasites, soit 10 % d'eaux pluviales et 40 % d'eaux claires permanentes. Le PGEE permettra de fixer les priorités de réparation des conduites défectueuses.

Evacuation des boues

Dans l'attente d'une solution régionale, les boues sont toujours incinérées dans les installations de la SAIOD, à Neuchâtel.

Ayant renoncé à l'épandage des boues, une installation de transfert des boues flottantes du digesteur a été posée.

La quantité de boues extraite de la citerne en 2003 est de 49.51 tonnes de matières sèches, soit par comparaison avec les années précédentes :

<u>Année</u>	<u>Boues liquides</u>	<u>Boues sèches</u>
2003	1'274 m3	219.00 m3
2002	1'008 m3	168.00 m3
2001	1'091 m3	218.20 m3
2000	1'010 m3	168.25 m3
1999	761 m3	153.20 m3
1998	1'044 m3	174.00 m3

Désodorisant

Pour tenter d'améliorer l'élimination des odeurs de la STEP, nous essayerons, en 2004, une nouvelle méthode de désodorisant.

Règlement communal sur l'épuration des eaux.

Le règlement a été totalement remanié et soumis au Conseil communal par le préavis 35/03. Le mode de calcul des taxes d'introduction est modifié. La valeur ECA a été abandonnée au profit d'un calcul basé sur la surface brute de planchers pour les EU et la surface bâtie pour les EC. Le règlement a été accepté par le Conseil d'Etat du canton de Vaud dans sa séance du 11 décembre 2003.

6.4. Traitement des déchets

Le système de ramassage des containers enterrés porte ses fruits, malgré qu'une minorité de la population n'a pas encore compris qu'il ne faut pas déposer les sacs à côté, mais dans les containers.

Les chiffres montrent que la population trie bien, mais qu'il y a encore des améliorations à apporter.

- Collecte de textiles et de chaussures : 3.02 t. à Prangins. Il en résulte, pour l'organisation d'entraide, une part de recettes de Fr. 75'000.00 pour l'ensemble du territoire suisse.
- Evacuation des déchets

<u>Produits</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>Diff. T.</u>	<u>Diff. en %</u>
Papier	200,00 t.	212.66 t.	+ 12.66 t.	+ 6.33 %
Verre	130,00 t.	112.00 t.	- 18.00 t.	- 13.85 %
Ordures ménagères	737,00 t.	743.30 t.	+ 6.30 t.	+ 0.85 %
Déchets encombrants	90,00 t.	98.22 t.	+ 8.22 t.	+ 9.13 %
PET	9,50 t.	12.00 t.	+ 2.50 t.	+ 26.32 %
Textile	3,04 t.	3.02 t.	- 0.20 t.	- 0.66 %
Déchets compostables	316,15 t.	232.05 t.	- 84.45 t.	- 26.68 %
Fer blanc / Aluminium	2,50 t.	2.70 t.	+ 0.20 t.	+ 0.80 %
Huiles	2,00 m ³	1.20 m ³	- 0.80 m ³	- 40.00 %
Piles	0,50 t.	0.47 t.	- 0,03 t.	- 5.80 %
Accumulateurs	0,27 t.	0.30 t.	+ 0.03 t.	+ 9.26 %

1 m³ de PET = 21 kg, donc 9,5 t. = 452,40 m³.

Poids moyen de déchets/habitant : 2002 = 228 kg.; 2003 = 225 kg.

L'évacuation des déchets a coûté Fr. 126.00 par habitant en 2003 (Fr. 144.00 en 2002).

6.5. Eclairage public

Plusieurs interventions ont eu lieu en 2003 pour des réparations et la maintenance du réseau :

- Modification d'une partie de l'éclairage aux Morettes, suite aux déprédations.
- Finition de l'éclairage sur le sentier des Mélèzes.
- Acceptation de la modification de l'éclairage du terrain de football B et homologation par l'Association Suisse de Football. Le montant du subside promis a été versé.

6.6. Rivière "La Promenthouse" (préavis No 57.01)

L'Entreprise de Correction Fluviale de "La Promenthouse", entre la RC 1 b et le lac Léman, a fini partiellement les gros travaux prévus et va reprendre le chantier dès mi-mai 2004.

L'état des finances est respecté.

6.7. PGEE - Plan Général d'Evacuation des Eaux (préavis No 40/01)

Les rapports sur l'état de nos canalisations, ainsi que des avants-projets nous ont été soumis. La Municipalité a demandé l'élaboration d'un tableau sur lequel figurent les cash-flows pour tous les investissements du PGEE. Il sera ainsi possible de mieux prévoir les travaux à exécuter et à fixer les taxes d'épuration.

Tous ces rapports vont être soumis à l'examen préalable auprès du SESA.

7. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

du rapport élaboré par M. Claude GUENOT, Directeur de l'Etablissement Roche-Combe

7.1 Organisation

Depuis le début de la présente année scolaire, les écoles de Prangins font partie de l'Etablissement de Roche-Combe, qui comprend les sites de Prangins et du Rocher à Nyon.

A l'heure actuelle (chiffres de la rentrée d'août 2003), on compte sur le site de Prangins :

- 68 élèves dans 4 classes enfantines
- 134 élèves dans les 2 cycles primaires, soit 7 classes
- 85 élèves au cycle de transition répartis dans 4 classes
- 71 élèves en voie secondaire générale répartis dans 3 classes (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}).

Ce sont ainsi quelque 358 élèves qui sont accueillis dans les collèges des Fossés et de la Combe.

7.2 Sur le plan du corps enseignants

Durant la présente année scolaire, 34 enseignants travaillent à temps plein ou de façon partielle sur le site de Prangins.

Dans le cadre des mutations, au terme de l'année scolaire 2002-2003, Mlle Sylvie EMERY a quitté Prangins pour reprendre une classe à Préverenges.

Dans le même temps, plusieurs personnes sont arrivées et exercent leur fonction pédagogique à Prangins depuis août 2003. Ce sont :

- Mlle Jocelyne ZÜRCHER au CIN et au CYP (plein temps)
- Mlle Joëlle ROY au CYP (plein temps)
- Mlle Colette THEVENAZ (temps partiel) pour la musique au primaire et au secondaire
- Mlle Christine JOTTERAND au CYT (plein temps)
- Mme Judith DICK (temps partiel), maîtresse d'anglais
- M. Stéphane SCAPOLAN (poste partiel), maître de sciences.

7.3 Sur le plan de l'équipe de direction

a) Si l'équipe de direction, née de la fusion entre les établissements de Nyon-Rocher et de Prangins, n'a pas bougé en termes de personnes, son organisation interne et le partage des responsabilités se sont modifiés :

- 3 secteurs ont été définis :
 - administratif,
 - éducatif,
 - pédagogique.

1 doyen et 1 doyenne sont en charge du secteur pédagogique,

1 doyen s'occupe du secteur éducatif,

1 doyen s'occupe du secteur administratif,

le directeur assume la coordination du tout.

Cette organisation implique davantage de transversalité entre les 2 sites, donc de présence, pour chacun des 2 lieux.

- b) Dès le 1^{er} février 2003, une nouvelle secrétaire aux écoles a été engagée, Mme Valentine de RAEMY, en remplacement de Mme Anne FISCHER, pour un poste administratif de 70%.
- c) La présence du service psychologique sur le site de Prangins s'est renforcée durant l'année 2003.

7.4 Activités et innovations

Camps/courses

1. Les classes de 3^{ème} et de 4^{ème} années ont eu la possibilité de mettre sur pied soit un camp d'hiver, soit un mini camp d'été. De telles activités demeurent toujours bénéfiques tant pour les enfants que pour les adultes. Elles permettent aux uns de grandir et d'élargir leur socialisation, et aux autres de voir les enfants dans un contexte différent.

Les classes de 6^{ème} année ont bénéficié d'un camp de ski de fond aux Cluds, les 7^{ème} et 9^{ème} années d'un camp de ski alpin à Ovronnaz.

2. Dans le cadre d'un partenariat école-familles, une fête de fin d'année scolaire, impliquant les enfants, les enseignants, les autorités et les parents a été mise sur pied. Grâce au travail et à la bonne volonté de chacun, ce moment a été un magnifique espace de convivialité. Nous sommes tous prêts à renouveler l'exercice.
3. En automne 2003, la classe de 8VSG a participé, dans le cadre élargi de l'Etablissement de Roche-Combe, à une rencontre organisée sur un après-midi, avec des patrons et des apprentis de la région. L'objectif d'une telle rencontre était de mieux faire découvrir le monde professionnel à nos élèves.
4. Depuis janvier 2004, les élèves du secondaire de Prangins, peuvent bénéficier, dans le cadre des cours d'informatique, d'un accès à Internet.

Afin de bien fixer les règles du jeu dans ce domaine, une charte d'utilisation a été élaborée. Elle est signée par chaque personne concernée par l'usage d'Internet (adultes et élèves)

Un élargissement de l'usage d'Internet aux grands élèves du primaire est à l'étude.

5. Un chœur des écoles de Prangins a été relancé par notre dynamique maîtresse de musique, Mlle Colette THEVENAZ, depuis août 2003. Près de 40 élèves fréquentent ce cours facultatif.

6. Un nouveau règlement d'établissement est entré en vigueur depuis la dernière rentrée scolaire de façon provisoire. Il fixe, en particulier, dans un concept de droits et de devoirs, les règles à respecter pour les élèves et les enseignants, afin de permettre une vie sereine dans le cadre de notre collège.

a. Quelques flashes pour terminer ce bref panorama de nos activités :

- Les cours de piscine pour les élèves du primaire se poursuivent à raison d'une période toutes les 2,5 semaines.
- La coordination et la concertation se poursuit à tous les niveaux entre les enseignants.
- La formation continue en établissement reste un axe qui se développe bien grâce à l'intérêt manifesté par chacun (chefs de file, enseignants, responsables de formation, directeur et doyens).
- Un accueil auto-géré pour et par les élèves de 7^{ème} - 9^{ème} a été aménagé lors de la pause de midi dans la salle du « forum » du Collège de la Combe. Les enfants intéressés s'inscrivent chaque matin au secrétariat.

Pour l'avenir, une collaboration renforcée avec les Classes-Croûtes serait judicieuse.

- Un centre de « ressources » géré par Mme Doris WIDMANN, a vu le jour dans l'ancienne salle de musique du Collège de la Combe. Ce centre, accessible à tous les degrés, s'équipe peu à peu d'ouvrages d'histoire, de géographie, de lecture, etc..

7.5 En conclusion

Au terme de ce compte-rendu, la Direction tient à remercier son corps enseignant pour son engagement et son ouverture, ainsi que les Autorités politiques pour leur soutien constant. Elle souhaite que, malgré le passage plus marqué de l'école à l'Etat, cette dernière conserve un ancrage fort dans le terroir commun.

7.6 Commission scolaire

Le nouveau rôle et l'avenir des Commissions scolaires n'est toujours pas encore déterminé avec certitude. Cependant, elle s'est réunie 7 fois, continuant à se préoccuper du seul site de Prangins.

Un de ses membres fait partie d'une commission qui met sur pied la fête de fin d'année scolaire.

7.7. Conseil exécutif

Le Conseil exécutif n'a pas siégé cette année.

7.8. Cultes

Mlle Carine Du Pasquier est la titulaire responsable du poste d'organiste du temple. En décembre, après 25 années d'activités au service de la paroisse protestante et de la musique, elle a annoncé son départ pour fin juin 2004. Nous la remercions déjà sincèrement de cette belle fidélité. C'est grâce à elle que de nombreux moments musicaux ont eu lieu dans l'Eglise de Prangins.

Madame Mathilde Vodoz a fait valoir ses droits à la retraite, à fin septembre. Le poste de sacristain est resté vacant jusqu'à la fin de l'année.

8. POLICE

Le rapport de police pour cette année ne comportera pas les statistiques habituelles. En effet, l'absence pour raison de santé de notre sergent responsable de poste, M. François Petermann, ne nous permet malheureusement pas de donner des chiffres précis cette fois-ci.

C'est grâce à la convention de collaboration avec la police de Nyon et à la compréhension de son Commissaire, ainsi que de sa Municipalité, qu'un arrangement a pu être trouvé pour pallier à l'absence de notre responsable de poste. Nous en remercions les autorités du chef-lieu.

Le service technique et le contrôle de l'habitant ont repris certaines tâches qui étaient jusqu'ici effectuées par le service de police.

Les patrouilles de jour n'ont pas subi de changement et se sont poursuivies normalement, de même que les patrouilles nocturnes, en collaboration aussi avec la police de Gland.

8.1. Surveillance mutuelle des habitations (Smhab).

Le sergent Etienne Genton est le nouveau gérant de la sécurité de la police cantonale responsable de notre région. Notre village est divisé en 14 quartiers. Un responsable volontaire par quartier reçoit chaque mois du gérant de la sécurité des informations à transmettre aux habitants qui le désirent. Ces informations sont indicatives de la criminalité dans la région et proposent des mesures préventives possibles pour y faire face.

8.2. Patrouilleuses scolaires

Une dizaine de dames règlent le trafic sur le passage pour piétons menant les enfants au collège de la Combe. Elles contribuent

grandement à la sécurité des enfants lors des entrées et sorties de classe. Elles sont confrontées souvent à l'irrespect des automobilistes et à l'irresponsabilité de certains parents qui créent eux-mêmes un danger pour les enfants.

L'engagement et la fidélité de ces patrouilleuses sont remarquables.

8.3. Pédibus

Dans le but d'essayer de diminuer le nombre de voitures menant les enfants à l'école, une rencontre a eu lieu avec des parents intéressés. Le pédibus est un "bus" pédestre qui accompagne les enfants d'un quartier à l'école ou les ramène près de chez eux. Des parents se répartissent les trajets de la semaine. Un groupe de maman du quartier de la Chenalette a mis sur pieds un pédibus qui ramène les enfants à midi.

8.4. Police 2000

Le concept Police 2000 qui devrait s'appliquer dès cette année a pris du retard. En effet, les Communes consultées cet automne se sont insurgées devant un projet centralisateur, beaucoup plus cher pour la plupart d'entre elles. Ce projet porte atteinte à l'autonomie communale et ne prend plus en considération la police de proximité, telle que pratiquée dans notre région par exemple.

8.5. Contrôle de l'habitant du rapport élaboré par M. Michel GILLIERON, responsable du Bureau du contrôle de l'habitant

Au 1^{er} janvier 2003, l'établissement des nouveaux documents d'identité, passeports et cartes d'identité, répondant aux normes internationales et de haute sécurité, est entré en vigueur. Cet événement, vu la nouveauté du passeport, format et présentation, a contribué à une forte augmentation du nombre des demandes, dès le début de l'année. Cet afflux des demandes a engendré un retard de production du passeport de plus de deux mois, alors que le délai de livraison doit être de 15 jours ouvrables. Pour permettre aux personnes de se rendre à l'étranger, dans de courts délais, la Confédération a donné l'autorisation au Bureau cantonal des passeports de prolonger les anciens passeports 85, sans frais, et d'établir des nouveaux passeports 03 provisoires gratuitement. Ces difficultés de production se sont prolongées jusqu'au mois d'octobre 2003. Cette situation a été gérée de façon optimum et efficace, et le Bureau des passeports à Lausanne a cité le Contrôle de l'habitant (CH) de Prangins pour "la haute qualité du travail", en compagnie de la ville de Lausanne et Pully.

L'évolution de la population, au vu des mutations de 2003, est en augmentation de 70 personnes. Population 2003, 3'240 personnes (3'170 en 2002). Comparé à 2002, l'accroissement est légèrement plus marqué pour les Suisses, 42 personnes, que pour les étrangers, 28 personnes. Dans notre Commune, nous constatons donc que l'effet des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes avec la Communauté européenne n'a pas eu l'effet attendu. La population étrangère reste stable à 24,41 %. Néanmoins, nous remarquons quelques modifications dans les mouvements migratoires, soit une très légère diminution de la population italienne (- 6%), espagnole (- 7%) et française (- 8%), cette dernière étant compensée par

l'augmentation des frontaliers en proportion équivalente. L'augmentation la plus significative vient des citoyens de Grande-Bretagne (+ 28%), suivie des Portugais (+ 7%).

Selon la statistique officielle, la population 2003 est de 3'158 personnes. La différence provient du chiffre officiel des étrangers fourni par le Service de la Population et des Migrations à Lausanne. Il comprend uniquement les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement (C) ou d'une autorisation de séjour d'une durée d'un an ou plus (B). Il va de soi que les étrangers au bénéfice d'un autre permis ou autorisation (L (courte durée) ou dispensé - internationaux) font partie intégrante de la population.

M. Michel GILLIERON a participé à l'assemblée générale ordinaire de l'AVDCH, association vaudoise des contrôles d'habitants et bureaux des étrangers.

Dans le cadre de la formation, Mme Véronique CORTHAY et M. Michel GILLIERON ont suivi un cours de perfectionnement consacré au vote des étrangers et à la loi cantonale sur l'information.

La collaboration avec nos partenaires réguliers, le Service de la Population et des Migrations (SPOP), l'Office cantonal des requérants d'asile (OCRA), le Bureau des passeports, et l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES) a été utile et satisfaisante.

8.6. Evolution de la population suisse et étrangère de 1993 à 2003,
(pour les étrangers, chiffres du Registre central des étrangers)

<u>Année</u>	<u>Suisses</u>	<u>Etrangers</u>	<u>Habitants</u>
1993	2'092	605	2'697
1994	2'123	620	2'743
1995	2'131	637	2'768
1996	2'117	619	2'736
1997	2'155	633	2'788
1998	2'181	628	2'809
1999	2'278	674	2'952
2000	2'333	712	3'045
2001	2'359	691	3'050
2002	2'407	763	3'170
2003	2'449	791	3'240

<u>Répartition des Suisses :</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
Bourgeois de Prangins	107	117	112
Vaudois d'autres communes	763	763	764
Confédérés	<u>1'489</u>	<u>1'527</u>	<u>1'573</u>
<u>Total des Suisses :</u>	<u>2'359</u>	<u>2'407</u>	<u>2'449</u>
	=====	=====	=====

<u>Répartition des Confédérés :</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
Genève	294	310	318
Berne	269	275	288
Fribourg	207	206	205
Valais	108	114	124
Neuchâtel	84	88	98
Jura	51	58	54
Tessin	42	41	44
Autres	<u>434</u>	<u>435</u>	<u>442</u>
<u>Total :</u>	<u>1'489</u>	<u>1'527</u>	<u>1'573</u>

<u>Répartition des étrangers :</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
Chiffres communiqués par l'Office fédéral des Etrangers			
	691	763	791
représentant en %	22,65	24,05	24,41
<hr/>			
<u>Total de la population</u> <u>au 31.12. :</u>	<u>3'050</u>	<u>3'170</u>	<u>3'240</u>

<u>Répartition des étrangers par pays :</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
Italie	126	137	129
France	142	138	127
Grande-Bretagne	85	85	109
Portugal	77	85	91
Espagne	51	44	41
Allemagne	28	29	38
Ex-Yougoslavie	33	35	31
Belgique	25	29	30
USA	32	25	29
Pays-Bas	22	25	22
Suède	16	12	12
Canada	12	11	11
Autres pays	<u>111</u>	<u>108</u>	<u>121</u>
<u>Total :</u>	<u>760</u>	<u>763</u>	<u>791</u>

<u>Nombre de nationalités recensées</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
	53	50	50
	<u>=====</u>	<u>=====</u>	<u>=====</u>

<u>Mutations enregistrées :</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
Arrivées :	355	375	392
Départs :	399	363	375
Mariages :	37	37	22
Divorces :	13	10	12

Naissances	:	43	37	37
(23 garçons / 14 filles)				
Décès	:	23	18	18
(10 hommes / 8 femmes)				
Naturalisations	:	19	29	15
Autres	:	<u>175</u>	<u>168</u>	<u>172</u>
<u>Soit un total de :</u>	:	<u>1'064</u>	<u>1'037</u>	<u>1'063</u>
		=====	=====	=====

Documents d'identité délivrés :	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
Passeports, cartes d'identité, combinés	584	539	717
	=====	=====	=====

9. DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Une commission mixte, Nyon - Prangins, s'est réunie pour rapporter sur le règlement SDIS autorisant la fusion Nyon-Prangins. Les Conseils communaux ont ratifié unanimement ces règlements.

La fusion donne entière satisfaction; la commission du feu règle les divers problèmes et entretient les relations avec l'ECA.

L'avenir sera difficile si nous ne trouvons pas le moyen de recruter de nouveaux volontaires et si nous n'obtenons pas, des employeurs, une certaine compréhension, afin de libérer les volontaires en cas de besoins.

10. ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC)

L'organisation est en place. Un collaborateur permanent a été engagé, le coût par habitant est de Fr. 15.85.

Dans un proche avenir, un support sera donné aux Communes pour le contrôle des abris. Un inventaire des abris sera mis à jour et une procédure centralisée pour les dispenses sera introduite.

11. TRANSPORTS PUBLICS

Les TPN ont transporté 585'695 passagers en 2003 (569'415 en 2002) pour un produit global de Fr. 621'479.70 (Fr.586'075.00 en 2002). Les bus de la ligne desservant Prangins ont transporté 100'000 passagers.

Les transports scolaires des enfants au Collège du Rocher (69 enfants) et au Collège de Marens (31 enfants), à Nyon et retour

de même que la venue des écoliers nyonnais à Prangins (39) peuvent se réaliser grâce aux courses horaires.

En vue de la suppression de la gare de Prangins, dès mi-décembre 2004, des discussions ont eu lieu, avec la Direction des TPN et les CFF concernant le prochain tracé et les arrêts des bus qui relieront Nyon à Gland.

La Commune soutient toujours les bus Noctambus, qui relie Genève à Gland, les vendredis et samedis, très tard.

12. SOCIETES ET ORGANES AUXQUELS PARTICIPE LA COMMUNE

(Liste limitée aux sociétés avec participation financière)

Société Electrique Intercommunale de la Côte SA (SEIC), Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN), Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE), Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM), Association pour l'Aménagement de la Région Nyonnaise (ARN), Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC), Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration (EIDM), Service Technique Intercommunal du district de Nyon (STI), Bureau Vaudois d'Adresses (BVA), Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman (CGN).

13. SOCIETES LOCALES

Le Comité de l'USL restant deux ans en place, il n'y a pas eu de changement en 2003. Les activités des sociétés locales sont très structurées et se répètent d'année en année. Généralement en hiver, chaque société agende son assemblée générale et planifie les manifestations pour les mois à venir. Depuis que Prangins a son site Internet sous www.prangins.ch, les sociétés ont la possibilité de faire connaître leurs activités par ce site.

Un bref aperçu de l'année 2003 - Manifestations organisées par les sociétés, mais ouvertes au public :

- FC PRANGINS-SPORT

Tournoi en salle (janvier) et tournoi de football à six (juin), ainsi que le match de jass en avril.

- SOCIETE DE DEVELOPPEMENT

Le marché des fleurs en mai, la course pour les aînés en septembre, la fête de Noël, avec le dîner pour les familles, en décembre a eu lieu dans la salle du Conseil communal et a rassemblé beaucoup de monde.

- TAP

Avec son spectacle les "Yanneries de Jean" a, une fois de plus, fait vivre l'ancienne salle communale.

- **SOCIETE DE JEUNESSE**

Installée dans le vieux collège avec leur LAN café (local area network) est aussi l'organisatrice des soirées de jeunesse.

- **CLUB NAUTIQUE DE PRANGINS**

L'école de voile et différentes régates sont à son actif.

- **SOCIETE FEMININE DE GYMNASTIQUE**

Plusieurs groupes de jeunes ont participé à des fêtes régionales. Depuis l'automne, la "gym mère/enfant" a repris et jouit déjà d'une grande affluence.

- **CHŒUR MIXTE**

Il prépare activement son 15^{ème} anniversaire avec le 30^{ème} Giron de la Dôle.

- **SOCIETE DE TIR 300 M**

Elle a permis à 230 tireurs de participer au concours du tir de la Colline, qu'elle organise tous les deux ans.

- **PREMIER AOÛT**

La Fête nationale, organisée sous la responsabilité de la Société féminine de gymnastique et de la Société de tir 300 M, a attiré beaucoup de Pranginois qui ont suivi attentivement les discours dans la cour du Château et ont eu du plaisir à admirer le feu aux Abériaux, sans les nuisances des feux d'artifices.

- **FÊTE AU VILLAGE**

La Fête au village, qui a eu lieu au début de septembre, a été pour la troisième année consécutive un grand succès. Le souci de l'USL est, maintenant, de savoir comment agrandir la Place. Une question se pose : faut-il déménager la fête et perdre le cachet et le caractère de cette manifestation ?

Plusieurs sociétés ont organisé des repas de soutien.

La Municipalité tient à remercier ici tous les membres des sociétés locales pour leur participation active à la vie de notre Commune.

14. **ENFANCE, JEUNESSE**

14.1. **Accueil des enfants**

L'accueil des enfants avant et après l'école, de même que celui des enfants n'ayant pas l'âge scolaire, préoccupe la Municipalité. Un groupe de réflexion, incluant la Commune de Prangins et animé par

le Préfet s'est réuni plusieurs fois afin de préparer une convention. Les habitants des Communes signataires auront la possibilité d'inscrire leurs enfants dans les structures d'accueil d'autres Communes et de payer un prix correspondant au salaire des parents. Cette convention passera début 2004 devant le Conseil communal de Prangins.

L'accueil des enfants avant et après l'école, qui selon un sondage fait auprès des parents est une nécessité, est toujours l'objet d'une étude. Si tout se passe bien, cette ouverture sera effective à la rentrée 2004.

14.2. Classes-croûtes

Grâce à la libération de l'appartement de l'ancienne administration, et les travaux qui y ont été entrepris, l'Association des Classes-croûtes, qui accueillait 25 enfants pour le repas de midi, 4 matins par semaine, a vu sa capacité augmenter de 10 unités. Les enfants viennent manger leur pic-nique ou un repas chaud commandé et restent sous la surveillance de l'équipe d'animation jusqu'à la reprise de l'école à 13 h. 30.

14.3. La Farandoline

La Commune soutient toujours la Farandoline, par un loyer abaissé.

14.4. Service d'accueil familial de jour (Mamans de jour)

Durant l'année écoulée, 53 (50 en 2002) enfants ont été accueillis par 11 mamans de jour (13 en 2002), à plein temps ou à temps partiel. Les 23 enfants placés dans le réseau sont, en majorité, des enfants de 2 ans et plus. Seuls 2 bébés ont trouvé une famille. Les mamans de jour préfèrent s'occuper d'enfants plus âgés.

Deux nouvelles autorisations de garder des enfants ont été octroyées, alors que 3 mamans de jour cessaient leur activité.

15. CULTURE - TOURISME

15.1. Culture

Le PAM, Prangins animation Morettes, a débuté sa troisième saison en offrant 6 spectacles à une population de plus en plus intéressée. Une équipe de bénévoles motivée rend possible la mise sur pied d'un programme alléchant. Un spectacle spécialement conçu pour les petits enfants a aussi connu un grand succès, de même qu'un autre tout en humour suisse-allemand.

La couverture de déficit, octroyée par la Municipalité, est indispensable à la vie de cette organisation.

15.2. Tourisme

La Commune soutient Nyon-Région-Tourisme, appellation de l'Office du tourisme de Nyon, par le versement des nuitées et taxes de séjour et par l'octroi d'une subvention de Fr. 1.00 par habitant. Le point "i", installé à l'entrée du bâtiment administratif, est bien fréquenté.

16. RELATIONS AVEC LA POPULATION

16.1. 3ème âge - Fête du bicentenaire

En cette année du bicentenaire du Canton de Vaud, les aînés de Prangins ont été conviés au spectacle créé à cette occasion et intitulé "Croisière en Vaud".

60 habitants de plus de 70 ans sur 220 ont répondu à l'invitation de la Municipalité à se rendre au Signal de Bougy en car, d'y déguster un repas et d'assister au spectacle. Cette sortie a remplacé le dîner de fin d'année.

16.2. Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens

A l'occasion de la Fête au village, une centaine de nouveaux habitants ont assisté à la présentation des Autorités communales, religieuses et des présidents des sociétés. Le chœur mixte a agrémenté le tout, suivi d'un apéritif. C'est lors de la fête au village que le livre sur "Prangins" a été dévoilé aux habitants qui lui ont réservé un très bon accueil, puisqu'à ce jour 500 exemplaires ont été vendus ou donnés.

12 nouveaux citoyens, nés en 1986, et 3 nouveaux bourgeois ont dégusté la fondue offerte par la Municipalité et ont reçu le livre "Prangins entre Campagne et Château", rédigé par M. Pascal HOFFER, journaliste.

17. COMMERCES

Au cours de l'année 2003, aucun changement n'est à signaler en ce qui concerne les exploitants des commerces appartenant à la Commune.

Par contre, une Association des Commerçants a été créée à fin 2003 par des commerçants. Sa présidence a été confiée à M. Thierry DE BALINCOURT, Directeur de l'Hôtel de La Barcarolle.

18. CONCLUSION

L'année 2003 a permis à notre Commune de mener à bien de nombreux dossiers et de se pencher sur de nouveaux projets. On constate que les activités ne cessent d'augmenter et selon notre politique, les présences sur le terrain se font toujours plus fréquentes. Le volume important de travail a pu être maîtrisé grâce à l'engagement sans faille de chaque personne qui travaille pour le bien de notre Commune.

La Municipalité tient donc à exprimer ses remerciements tant au Conseil communal et à son bureau qu'à l'ensemble du personnel communal qui, par leur fidélité et leur assiduité au travail, ont permis d'assurer la vie de la Commune dans de bonnes conditions.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal No 46/04 concernant le rapport de gestion 2003,

Où le rapport de la Commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1/ d'adopter le rapport de gestion 2003, tel que présenté,

2/

de donner décharge à la Municipalité de sa
gestion pour l'année 2003.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 avril 2004, pour
être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

H.-R. Kappeler



Le secrétaire

A. Badel